

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 025-517465159-20190129-DEL04JANV2019-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 29 JANVIER 2019**

DEL04JANV2019

OBJET : Convention d'objectifs avec le Ministère de la Culture en tant que Centre Culturel de Rencontre

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

Etat

Mme Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

Région Bourgogne Franche-Comté

M. Loïc NIEPCERON, Conseiller régional, Président du CRT

Ville de Besançon

M. Alexandre ARNODO, Direction de la Culture

Ville de Salins-les-Bains

M. Gilles BEDER, Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

ENEDIS

M. Emmanuel LADERRIERE, Directeur Territorial Doubs et Territoire de Belfort

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON

M. François FAVORY

M. Jean-Philippe SARRETTE, Directeur régional Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

M. Pascal CHOPPIN

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Denis GRANDJEAN, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Gilles BEDER

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

Absents excusés :

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté

M. Jean-François GIRARD, Personnalité qualifiée

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 025-517465159-20190129-DEL04JANV2019-DE

La Loi n°2016-925 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 07/07/2016 et dite Loi LCAP, instaure l'attribution par le Ministère en charge de la culture du label « Centre Culturel de Rencontre ». Les modalités de mise en œuvre de cette loi sont définies par le Décret n° 2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label « Centre Culturel de Rencontre ». L'article 4 de ce Décret prévoit qu'une convention pluriannuelle d'objectifs soit établie avant le mois d'avril 2019 entre le Centre Culturel de Rencontre et l'Etat.

La Direction de l'EPCC a ainsi travaillé avec les services de la DRAC pour établir un projet de convention présenté en annexe de ce rapport, sur la base des dispositions légales et du projet d'établissement sur lequel le Directeur général, Hubert TASSY, a vu son mandat renouvelé pour une période de trois ans.

Le Conseil d'Administration est invité à valider ce projet de convention tel que présenté en annexe au rapport et à autoriser le Directeur général à en signer la version définitive, sachant qu'un ajustement de forme de nature administrative pourra être envisagé dans les semaines à venir en fonction du format final de convention qui sera mis en place sur le plan national par l'Etat.

Vote à main levée

Membres : 16

Pour : 16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité ce projet de convention, tel que présenté en annexe au rapport.

AUTORISE à l'unanimité le Directeur général à en signer la version définitive, sachant qu'un ajustement de forme de nature administrative pourra être envisagé dans les semaines à venir en fonction du format final de convention qui sera mis en place sur le plan national par l'Etat.

La Présidente

Christine BOUQUIN

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans

Certifié exécutoire par le Président du

Conseil d'Administration

Compte tenu de la réception en Préfecture le : 12.02.19

Et de la publication le : 12.02.19